

## ACCORD

### concernant l'évolution des méthodes de fabrication du journal télévisé MISE EN PLACE DES SYSTEMES SERVEURS

#### Préambule

La Direction de France 2 a engagé, depuis fin 2001, un chantier important pour l'entreprise et son avenir concernant l'évolution des méthodes de fabrication des journaux télévisés.

Elle souhaite à l'occasion de l'introduction de nouvelles technologies, constituées principalement d'un ensemble de serveurs, moderniser la chaîne de production et de fabrication des éditions. La Direction de France 2 a la volonté, de cette façon, d'assurer au mieux sa mission d'information en améliorant la qualité des journaux par la mise à disposition auprès des personnels de la Rédaction de moyens et de données favorisant une plus grande réactivité et un traitement plus efficace de l'actualité.

Elle souhaite accompagner cette démarche de l'évolution nécessaire des métiers journalistiques, techniques, administratifs et de production concernés par ce projet. Cette évolution peut concerner, selon les cas et les résultats des travaux en cours :

- des modifications d'activités par ajout ou suppression d'activité au sein des métiers.
- des créations de nouveaux métiers
- des modifications de processus de travail
- des modifications de conditions de travail

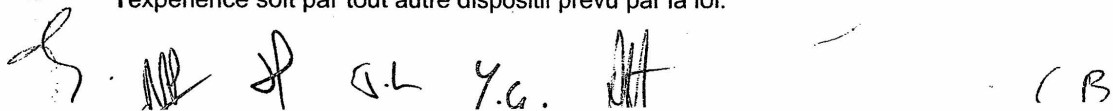
La Direction de France 2 accompagnera ces évolutions des formations nécessaires qui donneront lieu à un plan spécifique.

Elle est attachée à la qualification des métiers et abordera ce projet en veillant tout particulièrement au niveau de qualification des métiers concernés. Elle souhaite, dans cet esprit, aborder, sans exclusive les conditions d'exercice des différents métiers concourant à la fabrication des journaux.

La direction de France 2 s'engage, pour la mise en place de ce projet, à maintenir le niveau de l'emploi des personnels concernés en contrat à durée indéterminée (documentalistes et assistants de production), sous réserve, pour les assistants de production dont les activités sont en diminution, du non remplacement des personnels quittant l'entreprise.

Les nouveaux besoins tels qu'ils résulteront des travaux en cours seront prioritairement comblés par voie interne. Les personnels seront, pour ce faire, accompagnés par des formations professionnelles aboutissant, par métier, à des qualifications reconnues.

La Direction accompagnera la démarche des salariés qui souhaitent obtenir un diplôme reconnu au plan national, soit par un processus de validation des acquis de l'expérience soit par tout autre dispositif prévu par la loi.

 Several handwritten signatures and initials are present at the bottom of the page, including a large signature on the left, several smaller initials in the middle, and the letters 'CB' on the right.

## I- ASSISTANTS DE PRODUCTION

Compte tenu de la mise en place d'un ensemble de systèmes serveurs destinés au traitement des éléments d'information, l'une des évolutions prévisibles ayant des conséquences sur les effectifs concerne certains postes de documentalistes et d'assistants de production au sein de la Rédaction.

Dans ce cadre, il est prévu

- une augmentation des besoins de documentalistes liés d'une part à la gestion des médias inhérente à la mise en place de serveurs numériques, d'autre part à une réorientation de la politique d'archivage (centralisation à la médiathèque) ;
- une diminution d'une partie des activités actuelles des assistants de production : activités liées à la fourniture d'éléments de sujets sur cassette et à l'archivage dans les services.

Il sera donc proposé prioritairement aux assistants de production travaillant dans les services de la Rédaction, une évolution vers le métier de documentaliste. Cette évolution s'accompagnera d'une formation qualifiante au métier, dispensée par un organisme reconnu par la CCCPA et, pour les salariés qui souhaitent rechercher une formation diplômante, d'une assistance à l'engagement d'un dispositif de formation prévu par la loi. Une fiche concernant la formation qualifiante figure en annexe 1.

Les assistants de production travaillant au sein des services de la Rédaction ont été individuellement reçus par des représentants de la DRH et du Secrétariat Général de la Rédaction depuis le mois d'avril 2003. Ils ont pu à cette occasion faire part de leurs souhaits d'évolution vers le métier de documentaliste ou vers d'autres métiers (montage, journalisme ou autre). Les assistants de production ayant émis le souhait d'évoluer vers le métier de monteur, auront la possibilité de se présenter au dispositif d'orientation et de sélection donnant accès à la formation, laquelle débutera dans les 12 mois de la signature du présent accord.

Le nombre de postes supplémentaires de documentalistes est fixé, conformément à l'article 6 ci-après, à un minimum de 10 qui feront l'objet d'une première session de formation engagée en 2003. Dans la mesure où ce nombre de postes serait supérieur aux candidatures venant des assistants de production, les candidatures d'autres professionnels pourraient être acceptées.

L'effectif d'assistants de production affectés dans les services de la Rédaction est de 18. A terme, un maintien au minimum de 8 assistants de production renforçant principalement l'effectif affecté aux éditions sera nécessaire. Le nombre définitif sera arrêté après étude, avec les services concernés, de l'organisation la plus adaptée.

B  
12  
MPO

J  
H

JL  
y.60

CB

## II- AUTRES METIERS

Les évolutions de métiers décrites ci-dessus sont celles constatées en fonction de l'avancement du projet en octobre 2003, entraînant des mouvements de personnels et des formations à mettre en place dans le courant du second semestre 2003.

La poursuite des travaux en cours pourra faire apparaître d'autres évolutions d'activités ou de métiers.

Lorsque l'intégralité des nouveaux processus de travail lié à la mise en place des serveurs numériques sera identifiée (courant du second semestre 2003), il est convenu de présenter à la commission de suivi créée à cet effet leurs conséquences sur l'exercice des métiers. Les membres de cette commission jugeront alors de la nécessité, où non, de compléter le présent accord.

Plusieurs points sont d'ores et déjà identifiés :

- l'administration des systèmes serveurs pourra notamment nécessiter, sur le plan technique et/ou éditorial, la création ou l'identification de nouveaux métiers
- l'évolution du métier d'assistant d'édition

*S. MP J J.L. Y.A. AH CB*

**III- EFFECTIFS**

Compte tenu des mouvements de personnels évoqués ci-dessus les effectifs par métiers et par voie de conséquence les possibilités d'évolution, sont modifiés de la façon suivante :

Les effectifs de départ sont les effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2003  
Les effectifs d'arrivée sont les effectifs prévisionnels 2004

**Assistants de production des services :**

- effectif de départ : 18
- effectif d'arrivée : 8 au minimum
- possibilités de redéploiement : prioritairement documentalistes ;
- possibilités vers montage et journalisme ;

**Documentalistes de la Rédaction:**

- effectif de départ : 14 (comprenant la documentation écrite)
- effectif d'arrivée : au minimum 24 (effectif à préciser après mise en application des nouvelles tâches et des nouveaux processus de travail)
- accès prioritaire des assistants de production des services.

**IV- SUIVI DE L'APPLICATION DE L'ACCORD**

Y.G.

Une commission de suivi de l'application de l'accord réunissant les organisations syndicales de PTA et de journalistes est créée. Elle se réunira tous les 2 mois pendant les 6 premiers mois, puis tous les 6 mois pendant les 2 années suivant la signature de l'accord. En fonction des travaux de la commission, les aménagements ou évolutions nécessaires aux dispositions de l'accord pourront y être apportés par la conclusion d'un avenant.

J.L.

Fait à Paris, en 1 exemplaire, le 16 octobre 2003

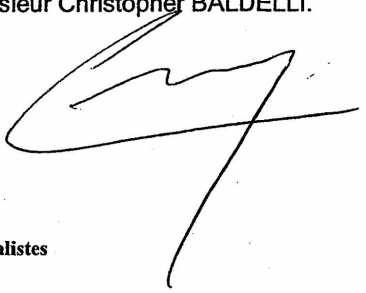
Pour la Direction de France 2, son Directeur Général, Monsieur Christopher BALDELLI.

Handwritten initials and signatures on the left side of the page, including what appears to be 'M.P.' and 'P.P.'.

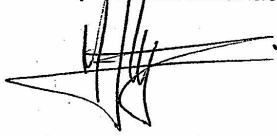
**POUR LES ORGANISATIONS SYNDICALES :**

C.F.D.T. Radio-Télé :  
PTA Nicole PERROT.  
*Perrot*

Journalistes

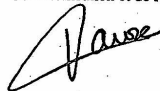


S.N.A.P.T.A.-C.F.T.C  
Syndicat National de l'Audiovisuel des personnels  
Techniques et Administratifs C.F.T.C.



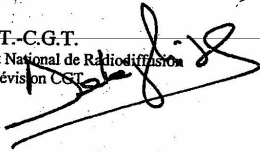
S.N.A.J.-C.F.T.C.  
Syndicat National de l'Audiovisuel des  
Journalistes C.F.T.C.

S.N.P.C.A.-C.G.C.  
Syndicat National des Personnels de la  
Communication et de l'Audiovisuel C.G.C.



S.P.C. - C.G.C.  
Syndicat de la presse et de la communication C.G.C.

S.N.R.T.-C.G.T.  
Syndicat National de Radiodiffusion  
et de Télévision C.G.T.



S.N.J.-C.G.T.  
Syndicat National des Journalistes C.G.T.



S.N.F.O.R.T.  
Syndicat National Force Ouvrière  
de Radio et de Télévision FO

S.J.A - F.O. & leccp.  
Syndicat des journalistes de l'audiovisuel FO



S.I.T.R.  
Syndicat Indépendant de la Télévision  
et de la Radiodiffusion.

S.N.J.  
Syndicat National des Journalistes

## PROJET DE FORMATION QUALIFIANTE AU METIER DE DOCUMENTALISTE

### ORGANISME DE FORMATION INA

Le programme de la formation est conçu en alternance avec des séquences de formation théorique à l'INA et des séquences en stage pratique à France 2. Les stagiaires seront accompagnés par un tuteur dans l'entreprise et effectueront des tâches documentaires liées aux nouvelles compétences acquises lors des modules de formation théorique à l'INA.

La formation théorique à l'INA s'articule autour de 4 grands domaines :

#### I - Connaissance de l'univers audiovisuel

- environnement économique et culturel de l'audiovisuel
- environnement technique audiovisuel
- environnement juridique audiovisuel
- documentation de presse

#### II - Traitement documentaire

- fonction documentaire (analyse-indexation, recherche...)
- langages documentaires (thésaurus...)
- stratégies du traitement documentaire (grammaire de l'image, sémiologie..)
- travaux pratiques d'analyse-indexation

#### III - Outils et logiciels documentaires

- bases de données (logiciels documentaires, architecture des bases de données, consultation des bases, exercices...)
- génie documentaire (image numérique & nouveaux outils, indexation et outils numériques, outils France 2...)

#### IV - Recherche et produits documentaires

- méthodologie de la recherche documentaire
- Recherche avancée d'informations sur internet
- Collections audiovisuelles (sources et ressources documentaires....)
- Produits documentaires (panorama et typologie)

Le calendrier prévisionnel de la formation est le suivant :

- du lundi 6 octobre 2003 au jeudi 11 mars 2004.

La formation est organisée en 5 modules et représente 67 jours de formation théorique à l'INA et 36 jours de formation en alternance à France 2.

A l'issue du cursus de formation, l'INA délivrera une attestation de formation qualifiante.

13

2

J.L

Y.A.

III

II

CB